



**ALLOCUTION
DU PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,
*S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO***

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT A L'OCCASION DU SEMINAIRE DE
FORMATION DU CORPS JUDICIAIRE ET DE REPRESSION SUR
LA CYBERCRIMINALITE ET SUR LES TECHNIQUES
FONDAMENTALES D'ENQUETE CRIMINELLE DANS LE
DOMAINE NUMERIQUE**

KINTELE DU 15-17 OCTOBRE 2024,

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
et les représentants des Corps Diplomatiques ;**

**Monsieur le Représentant le Secrétaire Exécutif de la
Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
;**

Honorables Députés et Vénérables Sénateurs ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Le millénaire actuel reste prédominé par l'apparition des (nouvelles) technologies de l'information et de la communication qui s'avèrent omniprésentes, et dont la tendance à la numérisation va grandissant. Internet en est l'une des infrastructures techniques dont l'explosion et la croissance sont très spectaculaires. La demande de connectivité à Internet et d'interconnexion des systèmes a conduit à l'intégration de l'informatique dans des produits qui, jusqu'alors, en étaient dépourvus, notamment les voitures et les bâtiments.

Malheureusement, toute invention humaine porteuse de progrès peut être aussi génératrice de comportements illicites. Le côté élogieux d'internet occulte la face la plus redoutable ; et parmi les menaces liées à cet outil, une se démarque par sa dangerosité et sa complexité : la cybercriminalité.

La cybercriminalité constitue la troisième grande menace au monde après les armes chimiques, bactériologiques et nucléaires.

Compte tenu de la sensibilité de la question, il me plaît d'être avec vous aujourd'hui à l'ouverture de ce séminaire consacré à la formation du corps judiciaire et de répression en cybercriminalité et sur les techniques fondamentales d'enquête criminelle dans le domaine numérique. Cette initiative témoigne de l'engagement fort et résolu de notre Gouvernement d'assainir et de sécuriser l'espace numérique congolais.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'adoption par le Congo d'un important arsenal juridique notamment avec la loi n°26-2020 du 5 juin 2020 sur la cybersécurité et la loi n°27-2020 du 5 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité.

Quel peut être la place des professionnels du droit en général et celle des magistrats en particulier dans cette lutte contre cette menace existentielle ?

C'est à cette question que nous attendons de votre part des réponses précises. La cybercriminalité évolue chaque jour, faisant apparaître de nouvelles formes de risques et de techniques de contournement de la loi, que le droit se doit de prendre en considération et auxquelles il doit s'adapter.

Aujourd'hui, le monde entier fait face à des défis sans précédent en matière de sécurité numérique. Les menaces cybernétiques pèsent non seulement sur les infrastructures critiques, mais aussi sur la sécurité et la confidentialité des données des citoyens. Ces dangers, en constante évolution, exigent de notre part une vigilance accrue et une réponse adaptée pour protéger notre souveraineté et garantir un environnement sûr pour tous.

À cet égard, je tiens à souligner la vision clairvoyante de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, Chef de l'État, qui s'est donné pour ambition de faire du Congo un important hub technologique, un centre d'innovation et d'excellence en intelligence artificielle et en sciences numériques ; ceci, à travers la création du Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA). Le Président de la République entend positionner le Congo à l'avant-garde du progrès technologique sur le Continent africain et même au-delà.

Cette vision ne saurait être complète sans qu'un accent particulier ne soit mis non seulement sur la sécurité de nos infrastructures critiques mais légalement sur la réponse judiciaire qu'il convient de donner à cette menace grandissante. S'il est vrai que la protection de nos systèmes, de nos réseaux et de nos données est au cœur de notre stratégie de développement technologique il ne faut pas négliger l'importance de la réponse qui doit être apportée par le droit

pénal. La cybercriminalité génère des problématiques - et une politique criminelle - spécifiques, de l'application de la loi dans l'espace, affectée par son caractère transfrontière, à la protection de la vie privée contre des procédés numériques intrusifs. Dans le champ du droit pénal spécial, la cybercriminalité interroge peut-être surtout les rapports du droit commun et du droit spécial car si le premier peut être façonné sous l'empreinte du numérique, l'œuvre d'adaptation trouve ses bornes dans le principe de légalité criminelle, contraignant la loi pénale à intervenir sous la pression des faits sociaux pour forger des incriminations spéciales.

Ce séminaire que nous lançons, ce jour, s'inscrit dans cette dynamique, en offrant à nos professionnels de la justice et des forces de l'ordre les compétences et les outils nécessaires pour contrer efficacement les cybercriminels et renforcer la résilience de notre cyberspace.

Je vous encourage, chers participants, à tirer le meilleur parti de ces journées de formation. Votre rôle est crucial dans ce combat contre la cybercriminalité, et les connaissances que vous acquerrez ici sont indispensables pour la sécurisation de notre espace numérique et de notre souveraineté. Vous êtes les gardiens de la confiance numérique, et à ce titre, votre mission est des plus honorables.

Je tiens à remercier tous nos partenaires, notamment la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'appui constant dans la réalisation de cette vision ambitieuse. Ensemble, nous construirons un Congo fort, prospère et sécurisé dans le domaine numérique.

Sur ce, je déclare ouvert ce séminaire de formation et vous souhaite à tous des échanges fructueux et enrichissants. C'est ensemble, la main dans la main, que nous réussirons à bâtir un espace numérique plus sûr pour notre pays et pour l'Afrique tout entière.

Je vous remercie.